



19^{ème} FOIRE BIO DANS L'EMBRUNAIS

« **Penser global, agir local** »

Attribuée au biologiste et écologue français René Dubos, cette formule citée dès 1972 forme les bases de la notion de développement durable.

C'est aussi une pensée qui guide l'équipe de Génépi depuis 18 ans, en alliant économie et pédagogie, dans un esprit ludique autant que possible.

Au delà des modes et des courants, les idées ont progressé, et ce qui semblait fantaisiste il y a peu devient la réponse réaliste à des impasses (circuits courts, matériaux sains, agriculture respectueuse de l'homme et de l'environnement, énergies renouvelables, thérapies alternatives,...).

Pendant toutes ces années des initiatives sont nées, parfois audacieuses, parfois géniales, souvent méconnues, toujours courageuses. Certaines se font près de nous.

Cette année nous voulons offrir un éclairage particulier à des acteurs qui croient en un développement humainement, écologiquement et économiquement durable. Qu'ils soient particuliers, entrepreneurs, thérapeutes, animateurs du monde associatif, élus ou institutionnels, ils prennent des risques, mais au final leurs expérimentations sont sans doute plus clairvoyantes que la reproduction des idées du passé.

L'éducation et la sensibilisation sont de ces outils qu'il nous faut saisir pour aller vers une prise de conscience toujours plus large et un changement des comportements. Nous les emploierons plus que jamais en faisant appel à l'imagination, au jeu, aux arts.

Dans une économie mondialisée et souvent déshumanisée, trouvons ensemble et localement les recettes d'une société plus juste, plus propre, plus sereine !

« *C'est dans les utopies d'aujourd'hui que sont les solutions de demain* » (Pierre Rahbi)

Le comité d'organisation.

Pour que les exposants puissent apparaître sur notre site internet :
RETOUR IMPERATIF DES DOSSIERS : 30 juin

Samedi 09 et Dimanche 10 septembre 2017 : 2 jours exposants

- ✓ **Animations permanentes** : débats, conférences, spectacles et musiques.
- ✓ **Forum santé** : ateliers, stands autour des méthodes alternatives de santé.
- ✓ **Espace mobilité** : stands, conférences, expositions.
- ✓ **Pôle pédagogique** : stands participatifs, jeux, démonstrations.
- ✓ **Soirée festive** : le samedi avec spectacle et restauration bio.



Organisée par l'association **GÉNÉPI**, en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Embrunais, le Syndicat Régional d'agriculture bio-dynamique-PACA, des professionnels de l'habitat sain, et avec le soutien du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, de la Commune d'Embrun et des Communes du Canton, du Smictom de l'Embrunais-Savinois, et de diverses associations.

Adresse : Association GÉNÉPI, CCE, 6 impasse de l'observatoire, 05200 Embrun.

Courriel : genepi@genepi-foire-bio.org Site web : www.genepi-foire-bio.org – Tél. : 09 70 46 25 55 (messagerie)

Règlement de la 19^{ème} foire bio GENEPI, à destination des exposants

Article 1 : Objet

Ce règlement a pour objet de définir le fonctionnement de la foire biologique de Genépi.

Article 2 : Comité d'organisation

La foire est organisée par **l'Association GENEPI**.

Le comité d'organisation et le conseil d'administration sont composés des collèges ci-après désignés :

- Collège des Personnes Physiques et Consommateurs.
- Collège des Agriculteurs Biologiques.
- Collège des Agriculteurs Biodynamiques.
- Collège des Professionnels de l'habitat sain et des économies d'énergie.
- Collège des Professionnels de la transformation et de la distribution.
- Collège des Associations ayant pour but la promotion et le respect de l'environnement.

Le comité d'organisation est chargé de piloter la foire et de prendre les décisions y afférant, et s'engage à suivre et à faire respecter l'éthique de la manifestation pour son fonctionnement.

Article 3 : Emplacement, jour et heure

Les emplacements sont attribués par le comité d'organisation ou son délégué. Les demandes et toute autre correspondance concernant la foire doivent être adressées à :

☒ **GENEPI - Communauté de Communes de l'Embrunais,
6 impasse de l'observatoire, 05200 Embrun.**

Seuls pourront exposer et vendre sur cette foire les personnes physiques ou morales autorisées par le comité d'organisation et ayant accepté le présent règlement.

La foire « exposants » a lieu samedi 09 et dimanche 10 Septembre 2017.

Elle est ouverte au public le samedi de 10 h à 19 h et le dimanche de 9 h à 18 h.

Les véhicules des exposants doivent impérativement être évacués du lieu de la foire et de ses abords pendant les heures de vente et doivent être garés pendant le déballage et le remballage de façon la moins gênante possible pour la circulation. L'installation des stands sera effectuée entre 8h et 10h. Au delà de 10h, les places vacantes seront considérées comme libres et pourront être attribuées à d'autres exposants.

Le démontage des stands ne commencera qu'à 18h pour des raisons de sécurité et d'organisation.

Le comité d'organisation fournit l'emplacement, à charge pour l'exposant d'apporter tout le matériel d'exposition : tréteaux, parasol, parapluie forain, câbles électriques (50 m linéaires), chaises, etc. **Aucun matériel d'exposition, notamment tables et chaises, ne sera fourni par le comité d'organisation.**

La foire a lieu en plein air, les exposants doivent prévoir une protection contre le soleil et d'éventuelles intempéries.

Pour le forum santé qui se déroule dans un espace couvert, en dur et fermé la nuit, le comité d'organisation fournit l'emplacement (env. 5 m²) délimité, au moins latéralement, par des grilles d'exposition. **Le comité ne fournira pas de tables ni de chaises cette année.** L'habillage du stand reste à la charge de l'exposant.

L'entrée pour le public est gratuite.

Article 4 : Inscription

Les exposants devront remplir un dossier d'inscription (***dossier spécifique pour les exposants du Forum Santé***) et le renvoyer avec le paiement à l'association Génépi. Il sera fait mention de leur participation sur le site internet www.genepi-foire-bio.org si le dossier nous parvient **avant le 30/06/2017.**

Article 5 : Tarifs

- Exposants Associatifs non marchands (copie statuts obligatoire) :
20 € pour un espace de 3 ml. 12 €/ml supplémentaire.
- Exposants Agriculteurs Producteurs Transformateurs Bio :
35 € pour un espace de 3 ml. 12 €/ml sup.
- Exposants Associatifs marchands (produits ou services) :
75 € pour un espace de 3 ml. 24 €/ml sup.
- Exposants Marchands hors restauration :
75 € pour un espace de 3 ml. 24 €/ml sup.
- Exposants Forum Santé (dossier d'inscription spécifique) :
90 € pour un espace couvert et fermé de 5 m².
- Exposants Restaurateurs (espace scène ouverte, samedi midi, soir, et dimanche midi) :
250 € pour un espace de 6 ml.
- Exposants « Petite restauration » (sur le marché paysan, uniquement les midis) :
75 € pour un espace de 3 ml. 24 €/ml sup.

Stand supérieur à 3 mètres : supplément au prorata du linéaire demandé dans la limite de l'espace disponible.

Afin de limiter les branchements et consommations inutiles, les restaurateurs doivent prendre contact avec l'organisation afin de mettre en place les branchements adaptés, conformes à la réglementation et d'estimer mieux leurs coûts.

Pour tous les exposants hors restaurateurs et hors forum santé : accès à l'électricité : 10 € pour une prise.

Tout désistement après inscription ne sera pas remboursé sauf cas de force majeure.

Article 6 : Exposants pouvant être admis

Nous favorisons la présence des producteurs en limitant les exposants revendeurs (contribution financière majorée).

a) Catégorie agriculture, matériel, fertilisant, protection des cultures.

Tout exposant ayant fourni lors de son inscription la liste des produits utilisables en agriculture biologique.

b) Catégorie produits alimentaires et assimilés.

Les agriculteurs et transformateurs titulaires d'une licence annuelle de produits issus de l'agriculture biologique agréée par un organisme certificateur homologué : Ecocert, Qualité France, Nature & Progrès, Demeter, FNIVAB, EKO,...

Il en est de même pour les autres exposants vendant des produits alimentaires et assimilés.

Les restaurateurs devront posséder au moins 2 extincteurs adaptés (eau et poudre) en état de fonctionnement, respecter la chaîne du froid, et posséder sur place les documents d'achats de denrées.

Il est demandé avec le dossier d'inscription une copie de la certification ou de la licence.

c) Catégorie artisans et entreprises.

Tout artisan ou entreprise ayant fourni lors de son inscription la liste des produits offerts et toute documentation les concernant faisant apparaître leur intérêt écologique, tant du point de vue usage que fabrication et fin de vie.

d) Catégorie hygiène, cosmétique, entretien, huiles essentielles.

Les exposants devront fournir la liste des produits exposés.

- **Les cosmétiques : leurs ingrédients devront être issus de l'agriculture biologique et posséder un label homologué : COSMEBIO ou Nature & Progrès.**
- Les savons et produits ménagers seront acceptés avec 0 % de phosphate et une biodégradabilité de + de 98 %. Les matières premières seront uniquement végétales, et

Adresse : Association GÉNÉPI, CCE, 6 impasse de l'observatoire, 05200 Embrun.

Courriel : genepi@genepi-foire-bio.org Site web : www.genepi-foire-bio.org – Tél. : 09 70 46 25 55 (messagerie)

d'origine « bio ». Sont interdites les bases animales ou issues de la pétrochimie.

- La qualité des produits sera bien mise en évidence pour faciliter le choix des consommateurs.

e) Catégorie Forum Santé.

- Tout praticien de santé exposant devra fournir une copie de son diplôme ou certificat de formation. Si des soins sont dispensés lors du forum, ceux-ci devront être proposés à « prix libre », c'est-à-dire que c'est le public qui choisira le montant qu'il souhaite donner au praticien.
- Tout praticien de santé exposant s'engage à respecter en totalité le travail et la notoriété de ses confrères, présents ou non, qu'il s'agisse de professions médicales, paramédicales ou relevant des thérapies non conventionnelles.

L'association GENEPI ne peut être tenue pour responsable du comportement des participants à la foire et du contenu des conférences. Le comité d'organisation est le seul habilité à accepter un exposant sur la foire ainsi que les produits présentés.

Article 7 : Règles de présentation

Tout exposant bénéficiant d'une mention (producteur, transformateur, distributeur) devra le faire savoir aux visiteurs par un panneau très visible, délivré par l'organisme attribuant la mention.

Les produits devront être frais, exposés dans les règles de l'hygiène publique et étiquetés clairement (étiquetage légal et étiquetage de mention). Les prix devront être affichés.

Article 8 : Assurances & responsabilités

- 1) Les exposants, les exploitants d'activités de restauration et de loisirs ou sportives sont responsables de l'application des règles de sécurité propres à leurs activités respectives (**extincteur d'incendie**, conformité des matériels et matériaux, hygiène etc. ...).
- 2) Les contrevenants au règlement et les installateurs de stands non conformes sont informés qu'ils peuvent être interdits d'exposition par le chargé de sécurité de la foire bio.
- 3) Les exposants doivent être titulaires d'une police d'assurance en responsabilité civile et professionnelle couvrant les risques liés à ce genre de manifestation. Attestation d'assurance à fournir dans le dossier d'inscription.
- 4) L'association Génépi assure le gardiennage de la foire la nuit du samedi au dimanche de 19h à 9h. L'engagement de sa responsabilité est limité, l'endroit n'est pas clos et les exposants sont donc invités à ne pas laisser d'objets et marchandises de valeur.
- 5) Les animaux en liberté sont interdits sur la foire, les chiens doivent être tenus en laisse.

Article 9 : Emballages et déchets

Les exposants s'engagent à participer au **tri sélectif de leurs déchets et à laisser leur emplacement propre** après leur départ : des containers seront à disposition sur la foire.

Le comité d'organisation



**DOSSIER D'INSCRIPTION EXPOSANTS
POUR LES SAMEDI 09 et DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017**

(à retourner impérativement avant le 30 juin)

VOTRE STRUCTURE

Nom : Prénom :
Raison sociale :
Adresse :
Code postal : Ville : Tél. :
Nom du responsable :
Statut :
N° identification (MSA, SIRET, APE) :
E-mail (obligatoire) :
Site web pour insertion) :

Vous êtes :

- Producteur Association marchande
- Revendeur Association non marchande
- Artisan

Secteur :

- Agriculture Restauration sur place Alimentation Boissons
- Défense animale Librairie – Edition Energie Enfants
- Environnement Relations Nord-Sud Non Violence Social
- Artisanat Habillement/ textiles Jardinage Habitat/ matériaux
- Transports Produits beauté /hygiène /santé
- Autre :
- Forum Santé (espace couvert en dur) : téléchargez le dossier spécial « Forum Santé » !

CE QUE VOUS EXPOSEZ

Nous vous demandons de préciser au mieux les produits que vous présentez. Seuls les produits labellisés seront acceptés. **Merci de fournir une copie de votre certification !**

Liste des produits exposés sur le stand :
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Si vous êtes vendeur de boissons (alcoolisées ou non), comptez-vous faire de la vente au verre ? Fournir une copie de votre licence. Oui Non

Animation sur votre stand (*précisez bien la nature de votre animation*) :

La dégustation de produits n'est pas considérée comme une animation.

.....
.....
.....
.....
.....

TARIFS

- Exposants Associatifs non marchands (copie statuts obligatoire) :
20 € pour 3 ml. (ml. sup. = 12 €)
- Exposants Agriculteurs/ producteurs bio :
35 € pour 3 ml. (ml. sup. = 12 €)
- Exposants Associatifs marchands (produits ou services -copie statuts obligatoire) :
75 € pour 3 ml. (ml. sup. = 24 €)
- Exposants marchands hors restauration :
75 € pour 3 ml. (ml. sup. = 24 €)
- Exposants Forum Santé (espace couvert et fermé) :
90 € pour 5m² (pas de m² sup.)
- Exposants avec restauration sur la foire (3 repas, près de la scène ouverte) :
250 € pour 6 ml (pas de ml sup.)
- Exposants « petite restauration » (uniquement les midis, sur l'espace paysan) :
75 € pour 3 ml (ml. sup. = 24 €)

Stand supérieur à 3 mètres : supplément dans la limite de l'espace disponible.

TAILLE DE VOTRE STAND – BESOINS EN ELECTRICITE

Mon stand faitmètres de long (**Attention** : supplément au-delà de 3 m linéaires)

Exemple : stand marchand de 5 mètres = 75 € + 2 m x 24 € = 123 € au total.

J'ai besoin d'électricité (+ 10 €) : OUI NON

Pour les restaurateurs, déclinez avec précision vos besoins en électricité (ex : 1 four = 5 kw/h)

Type d'appareil : Puissance :

Afin d'être cohérents avec les principes de la foire bio en matière de maîtrise énergétique, un de nos critères de choix sera : l'effort pour réduire la consommation électrique.

PROMOTION DE NOTRE FOIRE - selon nos possibilités

Je souhaite recevoir vers mi-août tracts et affiches.

BENEVOLES

Je me propose pour (nature de l'aide proposée) :

.....
.....

REMARQUES

Exemple : « besoin impératif d'accès à mon véhicule » et raison à préciser :

.....
.....

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)

reconnais avoir pris connaissance du règlement de la foire bio ci-joint et m'engage à le respecter.

Je joins à ce dossier d'inscription un chèque de €, à l'ordre de « association GENEPI », avec mention au dos du chèque « foire bio ». Il représente la totalité de mon inscription.

En cas de non sélection ou de non participation **pour raison de force majeure**, mon inscription me sera remboursée.

Je souhaite adhérer à l'association Génépi pour l'année 2017 : oui non

Cotisation de base : 10,00 € Cotisation de soutien :€

- Un email de **confirmation de réception de votre dossier** vous sera envoyé.
- Un email ou un courrier de **confirmation de l'acceptation de votre dossier** vous sera envoyé, avec les tracts et affiches si vous en avez demandé.
- La **facture de votre règlement** vous sera remise lors de la foire.

Fait le / / 2017.

Signature et cachet de l'exposant.

RETOUR DE DOSSIERS IMPERATIVEMENT AVANT LE 30 JUIN